



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

## Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex  
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr)

### Compte rendu de l'entrevue entre le nouveau DRH INSERM, Mr BRAHMI Hafid, et le SNTRS CGT du mardi 9 juillet 2013

Mr Hafid Brahmi, le nouveau DRH de l'INSERM, a tenu à rencontrer chacune des organisations syndicales. L'entrevue avec le SNTRS CGT s'est tenue le 9 juillet 2013. Mr Brahmi était accompagné de Mr Pierre Emanuel Sinet. La délégation du SNTRS CGT était composée de Jean Kister, Dominique Gonzalez, Carlos Labat, Gilles Mercier.

#### Dialogue social à l'INSERM

Le **SNTRS CGT** s'est félicité de cette initiative qui tranche avec l'absence de dialogue qui a prévalu jusqu'à maintenant entre la Direction et les organisations syndicales. Nous souhaitons que ceci soit le prélude à un changement de méthode de travail. En particulier nous souhaitons débattre avec la Direction sur différents dossiers avant les réunions des instances (CTC, Conseil d'Administration). Nous avons des propositions à faire que nous souhaitons mettre en débat lors de groupes de travail organisations syndicales – Direction. De même, nous constatons que les instances de concertation – formation (CNF) ou politique sociale (CNPS) - ne se réunissent qu'une fois l'an, le plus souvent sans groupe de travail spécifique, ceci est très insuffisant.

**Réponse du DRH :** Hafid Brahmi n'a pas d'opposition de principe, il est ouvert à des discussions en dehors des instances, soit en bilatérale ou avec l'ensemble des organisations syndicales. Il ne s'interdit pas de nous sonder sur des points précis. Pour des problèmes particuliers, nous pouvons prendre rendez vous.

#### CAP ITA : Classement régional A ou B

Pour le **SNTRS CGT**, c'est le point le plus important ! Le SNTRS CGT a refusé ce classement régional. S'il ne conteste pas à la Direction d'opérer son propre classement, cela ne doit pas empêcher les élus syndicaux en CAP de présenter des dossiers non classés A par la Direction, selon leurs critères. Les agents doivent connaître leur classement dans la campagne suivante de Gaia au moment de l'entretien annuel. Les règles doivent être les mêmes dans commissions régionales d'avancement ce qui est loin d'être le cas. Les personnels qui sont dans des structures non Inserm ou sous la responsabilité de responsables non Inserm sont défavorisés.

**Réponse du DRH :** C'est au responsable de la structure d'établir ses priorités d'avancement. Les agents qui dépendent du siège ou des délégations parisiennes ont plus de possibilités d'avancement que ceux des petites délégations de province. Il faut ouvrir la possibilité de classer les dossiers A. Le problème est les possibilités budgétaires.

#### Plateformes et UMS :

**SNTRS CGT :** Concernant les UMS (qui remplacent les IFR) et certaines plateformes, il n'y a pas de conseil de labo et de règlement intérieur. Elles ont été « oubliées » lors des visites d'évaluation pour les demandes de structures

**Réponse du DRH :** La Département des Affaires Juridique (DAJ) prépare un guide méthodologique pour la rédaction du règlement intérieur des formations Inserm. Il est prévu qu'il rencontre les organisations syndicales pour le leur soumettre.

#### Blocage mobilité interne :

Le **SNTRS CGT** constate (voir Bilan Social) que les possibilités de mobilité interne ne cessent de diminuer, aussi bien pour les ITA que pour les chercheurs. La mise en place des Centres de Recherche, où de fait il n'y a plus de mobilité hors du centre, explique en partie ce constat. Le nombre de postes ouvert à la mobilité ITA est en diminution : prévu à l'origine pour être significativement supérieur aux nombres de postes aux concours externes, aujourd'hui on a

autant voir moins de possibilités de mobilité que de postes en recrutement externe. Le SNTRS CGT demande un groupe de travail pour revoir les modalités de mobilité interne.

### **Précarité - Loi Sauvadet**

Le **SNTRS CGT** souhaite que l'INSERM mette en application l'extension des possibilités de CDIisation aux personnels CDD MultiEmployeurs des trois Fonctions Publiques : Ou en est le recensement des CDD concernés ? Les arrêtés pour l'ouverture des examens réservés en vu de la titularisation ne sont pas encore parus ?

**Réponse du DRH :** Une réunion s'est tenu la veille au ministère de la recherche. Les DRH du CNRS et de l'INRA ont plaidé pour un recrutement au mieux au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et non au 1<sup>er</sup> décembre 2013, le timing ne pouvant être respecté ! Pas de réponse du ministère.

### **Droit syndical à l'Inserm :**

Pour le **SNTRS CGT**, il est nécessaire de revoir les textes d'application du droit syndical à l'INSERM en raison de l'application à partir de 2014 des nouvelles règles de représentativité. Mais il nous semble aussi nécessaire de mieux informer les Directeurs d'Unités, les RRH, voir certains Délégués Régionaux, certains d'entre eux ayant pour le moins une connaissance plus que superficielle du droit syndical. De plus les agents, qui exercent des tâches d'intérêts collectifs (CAES dont CLAS, CSS, CAP, activités syndicales, ...), se voient reprochés par leur hiérarchie leur « absence » lorsqu'ils exercent leur mandat. Or il est important de dire clairement à la hiérarchie que ces agents ne sont pas « absents » mais travaillent pour l'INSERM !

### **Référentiels des fiches métiers**

Le **SNTRS CGT** a appris par les collègues du CNRS que l'Inserm était organisme pilote, avec le CNRS, pour revoir les fiches métiers de la BAP A dans le cadre de la mise à jour du « REFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur » (REFERENS). Nous souhaiterions en être informés et être associés à la préparation de ces nouvelles fiches de métiers.

**Réponse du DRH :** Pour le ministère, REFERENS sert à rapprocher les métiers des universités et ceux des établissements de recherche. Une réunion devrait avoir lieu entre les syndicats et Mme J Bonoris à la rentrée.

Le **SNTRS-CGT** avait écrit à Mr Thierry Damerval pour connaître la réflexion de l'Inserm sur cette question. Une réponse nous a été envoyée avec copie aux autres organisations (ci-joint). Ceci est à mettre en rapport avec la Modernisation de l'Action Publique (MAP ex RGPP) et vise à mutualiser toutes les fonctions qui peuvent l'être entre organismes et universités.

### **Politique des primes**

Le **SNTRS CGT** s'est inquiété du manque de transparence sur l'attribution des primes majorées comme minorées, et en particulier, sur les minorations de primes d'agents de catégorie C. Nous demandons, comme cela est fait à la DR de Toulouse, à ce que soient communiqués les volumes annuels des primes ITA par site avec la répartition par BAP.

**Réponse du DRH :** La prime est un outil de management, sa minoration doit être exceptionnelle. Quand cela se produit le DRH veut être informé. La règle, c'est la prime moyenne pour les agents qui font leur travail. La bonification de prime se justifie pour les agents qui ont réalisé un investissement particulier pendant le semestre.

### **Déménagements de plusieurs Délégations Régionales (Lille, Bordeaux, Paris VI, DSI, ITMO Aviesan)**

Le **SNTRS CGT** a appris que plusieurs déménagements de délégations et de services sont en préparation. Les DR de Lille et de Bordeaux, les ITMO (Chevaleret) et le DSI (Auteuil – Villejuif) sur le site du BioPark (Paris 13<sup>ème</sup>), sans doute aussi la DR Paris VI (Ledru Rollin) ... Les CSHSCT doivent en être informés avant les travaux.

### **Conclusions du SNTRS CGT :**

Le style change. Le nouveau DRH est ouvert au dialogue. Il nous a beaucoup écouté, mais a évité de s'engager sur les sujets sensibles. A suivre ...